RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Communiqué de presse

Gap, le 31 janvier 2025

Signature de la convention régionale entre Avenir Actifs PACA Corse et OCAPIAT – 28 janvier 2025 à 14h

L'opérateur régional Avenir Actifs en PACA Corse, en charge de la délivrance du service Mon Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) en PACA et en Corse et l'OPCO OCAPIAT, opérateur de compétences dédié aux secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'agroalimentaire et des territoires, officialisent leur partenariat par la signature d'une convention régionale. Cet accord, qui s'inscrit dans la continuité de la convention nationale conclue avec France Compétences, marque une étape clé pour soutenir l'emploi et les évolutions professionnelles en régions PACA et Corse.

Une coopération au service des entreprises et des salariés

Ce partenariat vise à répondre aux besoins des entreprises et salariés du périmètre OCAPIAT, tout en facilitant l'accès à des dispositifs d'accompagnement personnalisés.

Parmi les objectifs principaux :

- Sécuriser les parcours professionnels des salariés et travailleurs indépendants, en leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins d'évolution ou de mobilité professionnelle.
- Promouvoir les métiers, emplois et certifications des entreprises OCAPIAT, contribuant à leur attractivité sur le territoire.
- Faciliter l'accès aux financements et dispositifs de formation, renforçant ainsi les compétences et l'employabilité des actifs.

Trois axes stratégiques pour une synergie régionale

La convention repose sur trois axes de coopération :

1. **Promotion des métiers et des dispositifs** : sensibilisation des entreprises et salariés aux opportunités offertes par le CEP PACA Corse et OCAPIAT.
2. **Ingénieries de parcours** : développement de solutions innovantes, telles que des immersions en entreprise, pour mieux répondre aux besoins des actifs et employeurs.
3. **Observation et évaluation** : partage d'éléments consolidés pour mesurer l'impact des actions menées sur les territoires.

Un impact concret pour les entreprises OCAPIAT

OCAPIAT joue un rôle essentiel dans la transformation et la montée en compétences des secteurs économiques qu'il couvre. Ce partenariat avec Avenir Actifs permet d'aller encore plus loin en proposant un service à la main des salariés qui répond aux enjeux RH majeurs que connaissent les entreprises de nos jours, à savoir : favoriser la qualité de vie au travail, accompagner les formations et la montée en compétences des salariés, les fins de carrière (retraite, fin de CDD par exemple), fidéliser les salariés, développer les transitions internes ou encore développer son image de marque.

Des engagements communs pour un déploiement optimal

Les signataires s'engagent à maintenir une dynamique de collaboration régulière. Chaque année, des réunions de suivi seront organisées pour faire le point sur les actions mises en place et réfléchir à de nouvelles initiatives adaptées aux besoins du territoire. Ils mobiliseront également les ressources locales nécessaires pour assurer un accompagnement de proximité et renforcer la pertinence des actions menées. Enfin, ils favoriseront les collaborations élargies en travaillant avec d'autres partenaires régionaux lorsque cela s'avère utile pour atteindre les objectifs communs.

avenir actifs
mandaté par France compétences

OCAPIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

À propos d'Avenir actifs PACA Corse

Avenir Actifs est le réseau d'opérateurs régionaux sélectionné par France Compétences pour déployer le conseil en évolution professionnelle auprès des salariés et travailleurs indépendants. « Le conseil en évolution professionnelle a pour ambition de favoriser l'évolution et la sécurisation du parcours des actifs. » (Arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle.

Le CEP est un service public d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé. Il est accessible aux salariés et indépendants durent toute leur vie professionnelle. Il permet à tout actif, à n'importer quel moment de sa vie, de disposer d'un temps d'écoute afin de construire avec un conseiller dédié un projet d'évolution professionnelle. Faire le point sur son avenir professionnel, valoriser ses compétences, créer ou reprendre une entreprise, découvrir de nouveaux métiers, se former ou encore se reconvertir. Son objectif : accompagner chaque actif dans ses choix professionnels pour sécuriser son avenir.

En savoir plus : https://pacacorse.avenir-actifs.org

À propos d'OCAPIAT

OCAPIAT est l'opérateur de compétences pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires, soit 49 branches professionnelles.
Ses missions incluent :

- le financement de la formation professionnelle, prioritairement dans les entreprises de moins de 50 salariés ;
- le financement et le développement de l'alternance ;
- l'accompagnement des entreprises, notamment en gestion de RH, mais aussi pour faire face aux transitions (environnementale, alimentaire…) ;
- le développement de solutions favorisant l'emploi et l'inclusion, en partenariat avec d'autres acteurs du Service Public de l'Emploi (France Travail, Missions Locales…)

OCAPIAT en régions PACA & Corse : 17.100 entreprises bénéficiaires actives (dont 15.700 employant moins de 11 salariés) pour un effectif annuel moyen de l'ordre de 150.000 salariés. En 2024, OCAPIAT a financé près de 20.000 stagiaires, dont 4.500 alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Pour plus d'informations :

- Contact presse Avenir Actifs PACA Corse : Chloé LOUVEL - c.louvel@cep-aa.org
- Contact presse OCAPIAT : Sabine Defrémont - presse@ocapiat.fr

avenir actifs
mandaté par France compétences

OCAPIAT